

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 3 mars 2003, à 20:00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Messieurs les Conseillers Richard Bélanger, Serge Jacques, Steve Plante, Sylvain Vachon, Pierre Tardif et Jacques Bolduc, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

31-2003

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

32-2003

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Serge Jacques,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès verbal de la séance régulière du 3 février 2003 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

33-2003

**DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU la lettre reçue, de la Ville de Beauceville, pour montrer l'historique, le fonctionnement technique, la gestion de la décharge au Lac Fortin et les données techniques.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a plusieurs chalets autour du Lac Fortin.

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de faire parvenir la lettre de la Ville de Beauceville, au Ministère de l'environnement pour étudier l'impact qu'il pourrait y avoir pour le niveau d'eau au Lac Fortin, selon les données fournies par la Ville de Beauceville.

ADOPTÉ

34-2003

**MANDAT POUR PRÉPARATION - RÉCEPTION CIVIQUE  
DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS WESTERN**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Monsieur Marc Bélanger et Madame Sylvie Groleau à préparer la réception civique qui aura lieu mardi le 15 juillet 2003.

ADOPTÉ

35-2003

**DÉCORATION DE L'ÉGLISE DE ST-VICTOR - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU la demande d'aide financière par le comité de décoration de l'Église de Saint-Victor pour des occasions spéciales.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 100,00 \$ en guise de participation financière pour le comité de décoration de l'Église de Saint-Victor.

ADOPTÉ

36-2003

**DEMANDE DE SOUMISSION POUR ASPHALTAGE ET RAPIÉÇAGES**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions à la tonne pour la pose de béton bitumineux et de rapiéçages dans les rues de la Municipalité de Saint-Victor aux entrepreneurs suivants :

Pavages Sartigan  
Pavages de Beauce  
Pavages Jean-Luc Roy  
Pavages Abénaki

L'assiette de rue devra être préparée pour recevoir l'asphalte. L'asphalte devra être étendue à l'aide d'un profileur compacteur et roulée, le tout selon les règles de l'art. Les soumissions seront reçues, sous enveloppes scellées et identifiées **SOUMISSION POUR ASPHALTAGE**, au bureau de la Municipalité de Saint-Victor, 287 Rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 16:00 heures, le 30 avril 2003, pour être ouvertes lundi le 5 mai 2003, jour de la séance du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les travaux devront être faits à la demande de l'inspecteur municipal, Monsieur Léo-Guy Jacques.

ADOPTÉ

**RÈGLEMENT NUMÉRO 40-2003**

Aux fins de fixer une entente intermunicipale, pour le service d'inspection municipale, entre la Municipalité Régionale de Comté Robert-Cliche, représentée par Monsieur Jean-Noël Ouellet, Préfet, et Monsieur Gilbert Caron, Secrétaire-Trésorier, et la Municipalité de Saint-Victor représentée par Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire, et Monsieur Marc Bélanger, Secrétaire-Trésorier.

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 février 2003.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Serge Jacques,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement no 40-2003 est adopté.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil Municipal de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit :

ARTICLE 1. **OBJET**

La présente entente a pour objet la fourniture des services d'un inspecteur régional, employé de la MRC, pour agir auprès de la municipalité à titre d'inspecteur municipal, responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et également responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées.

**ARTICLE 2. NOMINATION, NATURE ET ÉTENDUE DE LA TÂCHE**

Tel que prescrit par la loi, la Municipalité devra nommer, par résolution, l'inspecteur. De plus, cette résolution devra définir la nature et l'étendue de la tâche que la Municipalité confie à l'inspecteur. Copie de cette résolution est jointe au présent protocole d'entente pour en faire partie intégrante et se trouve à l'annexe 1 du protocole.

**ARTICLE 3. RESPONSABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ**

La municipalité s'engage à présenter à la MRC une preuve d'assurance-responsabilité ou de tout cautionnement requis par la loi. La Municipalité dégage la MRC de toute responsabilité pour des dommages pouvant découler d'actes posés par l'inspecteur ou d'omissions de sa part dans l'exercice de ses fonctions.

**ARTICLE 4. RESPONSABILITÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

La MRC s'engage à fournir un inspecteur ayant les compétences et qualités professionnelles nécessaires à l'exercice de la fonction. A cette fin, elle s'engage à maintenir à jour, par une formation continue, ses connaissances en matière d'inspection municipale. De plus, elle s'engage à assurer les cotisations à une association professionnelle.

#### **ARTICLE 5. CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

En contrepartie du travail fourni par le ou les inspecteurs désignés, la Municipalité s'engage à payer à la MRC le nombre réel d'heures de travail exécutées, multiplié par le taux horaire en vigueur incluant ses avantages sociaux. A cette somme s'ajoutent les frais de déplacement et les frais de subsistance. Les frais de cotisation professionnelle, les frais de formation et ceux reliés aux congrès et colloques sont inclus dans les avantages sociaux ci-haut mentionnés. Pour l'exercice financier 2003, ces taux sont ceux présentés à l'annexe II. La mise à jour de ces taux sera transmise annuellement par la MRC à la Municipalité après l'adoption des prévisions budgétaires de la MRC.

#### **ARTICLE 6. PARTAGE DES ACTIFS ET DES PASSIFS DÉCOULANT DE L'ENTENTE**

À la fin de chaque exercice financier de la MRC se terminant le 31 décembre, les surplus ou déficits découlant de la présente entente et relatifs à l'ensemble du service d'inspection seront traités de la façon suivante :

- Les surplus seront affectés à l'exercice financier suivant en diminution des coûts d'opérations du service;
- Les déficits seront affectés à l'exercice financier suivant en augmentation des coûts d'opération du service.

**ARTICLE 7. DURÉE ET MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT**

La présente entente sera en vigueur à compter de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2003. Elle se renouvellera par la suite pour des périodes successives d'un an. Il pourra être mis fin à la présente entente, en signifiant son intention à l'autre partie, par lettre recommandée, au moins 12 semaines avant la date prévue de son renouvellement.

**ARTICLE 8. DURÉE ET MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

38-2003

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 25-2003**

ATTENDU la recommandation de la Municipalité de Saint-Victor, résolution numéro 25-2003, dans la demande d'Elena Latrille et Serge Bergeron dossier no. 330537.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor désire faire un amendement à la résolution no. 25-2003.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole de bien vouloir ajouter à la résolution no. 25-2003, dans le dossier no. 330537 d'Elena Latrille et Serge Bergeron, l'amendement suivant : Attendu dans la Municipalité de Saint-Victor qu'il n'y a pas d'espace approprié disponible ailleurs dans la zone agricole qui puisse satisfaire à la demande de Madame Latrille et Monsieur Bergeron.

ADOPTÉ

39-2003

**DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. - PAVAGE SARTIGAN**

ATTENDU le projet de Pavages Sartigan pour une confirmation d'un droit réel sur une superficie 1.95 hectare située sur le lot 582-P.

ATTENDU que le Maire et les Conseillers ont pris connaissance de ce dossier.

ATTENDU que la présente demande est conforme en tous points avec les règlements de la Municipalité de Saint-Victor.

ATTENDU que le projet ne peut être situé ailleurs sur le territoire de la Municipalité.

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la demande dans le dossier de Pavages Sartigan et achemine le dossier à la Commission de Protection du Territoire et Activités Agricoles du Québec.

ADOPTÉ

40-2003

**DEMANDE DE SUIVI - RÉOLUTION NO. 12-2001**

ATTENDU la demande faite par la Municipalité de Saint-Victor, résolution no. 12-2001, dans le but d'améliorer la courbe sur la route St-Victor - St-Jules, à l'intersection du Rang Ste-Caroline.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Serge Jacques,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande au Ministère des Transports l'avancement qu'il y a eu dans ce dossier.

ADOPTÉ



41-2003

**NOMINATION D'INSPECTEUR MUNICIPAL - RESPONSABLE DES COURS D'EAU**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de nommer à titre d'inspecteur municipal  
responsable des cours d'eau, Messieurs Denis Desbiens  
et Serge Poirier, personnel de la MRC Robert-Cliche.

Il est toujours loisible pour la Municipalité de nommer  
son inspecteur municipal des cours d'eau, autre que la  
personne nommée par la MRC. Dans ces circonstances,  
l'inspecteur local deviendra l'adjoint à l'inspecteur  
régional de la MRC, mais le Conseil de la MRC Robert-  
Cliche devra entériner cette orientation.

ADOPTÉ

42-2003

**DEMANDE DE SUIVI - MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU la résolution no. 178-2001 demandant au  
Ministère des Transports de reconstruire ou refaire  
l'asphaltage sur la Route 108 entre Beauceville et  
Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de demander au Ministère des Transports s'il y  
a eu des démarches de faites pour la réparation de la  
Route 108 et de bien vouloir envoyer une réponse, quant  
à sa décision, à la Municipalité.

ADOPTÉ

43-2003

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - LUMIÈRE DE CIRCULATION**

ATTENDU les plaintes verbales concernant le coin de rue  
à l'intersection de la rue Principale et Commerciale, à  
Saint-Victor, qui est extrêmement dangereux pour les  
piétons et la circulation des véhicules.

ATTENDU la plainte reçue d'un chauffeur d'autobus scolaire qui nous fait remarquer que c'est très dangereux pour les enfants qui traversent le chemin à cette endroit.

ATTENDU qu'il y a beaucoup de circulation dans le village de Saint-Victor et d'une vitesse extrême.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor refasse une demande, soit comme la résolution no. 179-97, pour avoir une lumière de circulation ou comme la résolution no. 105-2000 quatre (4) arrêts obligatoires. Cette signalisation est demandée sur la Route 108 soit à l'intersection rue du Séminaire et rue Commerciale.

Le Conseil Municipal de Saint-Victor demande aussi une nouvelle étude car il n'est pas satisfait de toutes celles qui ont été faites.

ADOPTÉ

44-2003

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Secondé par Monsieur Serge Jacques,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants soient approuvés et adoptés pour paiement:

80	Téléphone St-Victor	752,57 \$
86	Hydro-Québec	1 313,04 \$
87	Hydro-Québec	1 156,02 \$
88	Hydro-Québec	545,23 \$
89	Pitney Bowes Leasing	237,04 \$
93	Telus Mobilité	239,77 \$
95	F.Q.M.	172,54 \$
164	Pizzéria Jippy	226,20 \$
165	Gaston Cloutier	343,92 \$
166	Armand Lapointe Équipement	68,63 \$
167	Extincteur Ste-Marie	338,75 \$
168	Exc. André Gosselin	1 662,10 \$
169	Telus	18,35 \$
170	Hydro-Québec	6 690,06 \$
171	Telus	35,88 \$
172	Atelier d'usinage LB	5,75 \$
173	Garage Marc Bureau	207,85 \$
174	Sani Gestion	586,44 \$

175	Béton St-Ephrem	75,53	\$
176	Signabec	56,17	\$
177	Ateliers F.L.P.H.	29,30	\$
178	Garage Irenée Groleau	456,48	\$
179	Alliance Coop	10 661,94	\$
180	Radio-Onde	691,02	\$
181	Supérieur Propane	895,57	\$
182	Hydro-Québec	2 914,27	\$
183	Garage Agricole Alain Bolduc	250,35	\$
184	Praxair	175,35	\$
185	Féd. Québécoise des Municipalités	16,68	\$
186	Extincteurs Kaouin	345,08	\$
187	Sarp Drainamar	118,48	\$
188	Garage Gilles Roy	749,36	\$
189	Industrie Canada	1 021,00	\$
190	S.A.A.Q.	9 488,00	\$
191	CitiCapital	1 130,06	\$
192	Sifto Canada Inc.	3 846,05	\$
193	Mun. Ste-Ephrem-de-Beauce	2 715,47	\$
194	Entreprise FD	45,15	\$
195	Centre du Camion	1 409,42	\$
196	Biolab	512,84	\$
197	Emco	382,30	\$
198	M.R.C. Robert-Cliche	6 730,91	\$
199	Boivin et Gauvin	599,64	\$
200	DEBB	489,01	\$
201	Gasden	245,86	\$
202	R.P.M. Tech Inc.	160,98	\$
203	Jacques Bolduc	15,00	\$
204	Christian Roy	20,00	\$

ADOPTÉ

45-2003

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,  
 Secondé par Monsieur Steve Plante,  
 Et résolu, à l'unanimité des membres du  
 Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LE SECRÉTAIRE TRÉSORIER**

**JEAN-PAUL BERNARD**

**MARC BÉLANGER**